Cent trente-quatrième session **EB134.R15**

Point 9.8 de l'ordre du jour **24 janvier 2014**

Suivi de la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport intitulé « Suivi de la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle »,[1]

RECOMMANDE à la Soixantième-Septième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixantième-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le document final du Troisième Forum mondial sur les ressources humaines pour la santé (Recife, Brésil, 10-13 novembre 2013) ;

Reconnaissant le rôle directeur de l'OMS dans le domaine des ressources humaines pour la santé et le mandat que la résolution WHA63.16 lui a confié à cet égard ;

Rappelant que l'engagement a été pris d'instaurer la couverture sanitaire universelle et qu'il faut améliorer les personnels de santé pour y parvenir ;

Réaffirmant l'importance de la Déclaration de Kampala et du Programme pour une action mondiale, ainsi que du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, et reconnaissant qu'il faut renouveler ces engagements et y donner suite à la lumière de l'évolution de la situation afin d'avancer vers la couverture sanitaire universelle,

1. APPROUVE l'appel à l'action et SE FÉLICITE des engagements pris par les États Membres dans la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle ;

---

[1] Document EB134/55.

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres[1] à honorer, selon qu'il conviendra et conformément aux responsabilités nationales et infranationales, les engagements pris dans la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle ;

3. PRIE le Directeur général de prendre en considération dans les activités futures de l'Organisation la Déclaration politique de Recife sur les ressources humaines pour la santé : des engagements renouvelés en faveur de la couverture sanitaire universelle.

Douzième séance, 24 janvier 2014
EB134/SR/12

= = =

[1] Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.